angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 octobre 2026

Dossier N° 12

Délibération n° : DEL-2026-263

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Soutien aux projets d'investissement touristique - Commune de Mûrs-Erigné - Réalisation de travaux de sécurisation du site touristique de la Roche de Mûrs - Fonds de concours - Convention

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole dispose d'un schéma directeur du tourisme, décliné en quatre axes stratégiques parmi lesquels l'axe 1, qui consiste à développer le tourisme d'agrément à travers les trois points forts du territoire : une nature d'exception (Val de Loire Unesco, Basses Vallées Angevines…), un patrimoine culturel identitaire et un écrin végétal.

La commune de Mûrs-Erigné est engagée depuis 20 ans dans la valorisation patrimoniale et touristique de la Roche de Mûrs, site emblématique, historique et naturel classé en 2007 et intégré au périmètre Val de Loire classé à l'Unesco. Outre son panorama, il accueille en contrebas des activités de randonnées (GR 3, sentier communautaire) et de médiation (parcours numérique, animations) et sur sa paroi, des voies d'escalade en site naturel.

L'accueil du public nécessite la surveillance du site tant sur le plateau que sur la falaise et a déjà donné lieu à des travaux de sécurisation en 2018. Le dernier rapport d'expertise, daté de fin 2025, recommande la réalisation de nouveaux travaux de confortement sur certains points de fragilité.

La commune a déposé un dossier de demande de fond de concours pour engager les travaux (purge des éléments instables, installation de tirants passifs d'ancrage, signalétique préventive…etc.)

Le conseil de communauté a adopté le 9 février 2012 un dispositif de soutien aux projets d'investissements touristiques, qui permet aux communes qui se sont dotées d'une stratégie et d'un plan d'actions de développement touristique, incluant un projet d'hôtellerie et/ou restauration et/ou une offre de loisirs touristique, de bénéficier d'une aide financière.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fond de concours de 5 501,98 € auprès d'Angers Loire Métropole, soit 20 % du montant total de travaux estimé à 27 509, 90 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission développement économique, enseignement supérieur et recherche du 24 septembre 2026,

DELIBERE

Approuve la convention avec la commune de Mûrs-Erigné relative au financement par Angers Loire Métropole d'une partie du coût de son plan d'actions de développement touristique, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Dans ce cadre, attribue à la commune de Mûrs-Erigné un fond de concours de 5 501,98 €, sous réserve de la présentation des factures acquittées.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU